

**Délibération n°250011**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 10 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

**Etaients présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Sabrina PAULET, Audrey FOULQUIER, Jérôme POMARAT

**Absents** : Florence PORTRA (pouvoir donné à Sophie GRIMAUD ESCORISA), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Stéphanie ALVERNHE), Viviane DUBOIS, Michel CUPOLI.

**Secrétaire de séance** : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 04/02/2025      Date d’Affichage : le 04/02/2025  
Date de mise en ligne de la délibération : le 12/02/2025

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 15	Vote pour : 17
Votants : 17	Vote contre : 0

**Objet de la délibération**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX SUR LE PREAU DE L'ECOLE AUPRES DE LA PREFECTURE DU TARN AU TITRE DE LA DETR 2025**

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET, adjointe à la Jeunesse, expose :

Nous souhaiterions reprendre le préau de la cour de l'école qui à ce jour est peu utilisé car beaucoup trop bruyant et mal isolé sur la face côté route quand il pleut.

Des devis ont été obtenus pour la réalisation d'un plafond acoustique d'une part (15 985.20 € HT) et la réalisation d'une palissade ajourée en bois (3 580.50 € HT)

Ce projet serait subventionnable au titre de la DETR (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux) 2025 - rubrique « réparation sur bâtiments scolaires » au taux de 20 à 50%

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le plan de financement suivant :

	Dépenses (HT)	Recettes		
Travaux sur le préau de l'école	15 985.20 €	Préfecture (DETR 2025)	9 782.00 €	50%
	3 580.50 €	Autofinancement commune du Séquestre	9 783.70 €	50%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>19 565.70 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>19 565.70 €</b>	

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Préfecture du Tarn correspondant à 50% de la dépense, soit 9 782 € au titre de la DETR 2025,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la poursuite du projet.

Certifié conforme au registre.  
Fait à LE SEQUESTRE, le 10 février 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



Le Maire,  
Gérard POUJADE

La secrétaire de séance,  
Stéphanie ALVERNHE